



PREFECTURE DE L'ARDECHE

**Cabinet du Préfet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile**
Tel. : 04.75.66.50.00 - Fax : 04.75.64.61.83

Privas, le 23 octobre
2008

Affaire suivie par : Pierre BERNARD
Ligne Directe : 04/75/66/50/22
Fax : 04/75/64/71/41
✉ pierre.bernard@ardeche.pref.gouv.fr

Circulaire n° 2008-297-2

LE PRÉFET DE L'ARDECHE

à

**Mesdames et Messieurs les Maires
du département**

(En communication à Messieurs les Sous-Préfets
de TOURNON SUR RHONE et LARGENTIERE
Monsieur le Directeur départemental
de la sécurité publique
Monsieur le commandant du groupement
de gendarmerie)

OBJET : Contrôles frauduleux de manèges effectués par monsieur Philippe GALAN.

REF : instruction du ministère de l'intérieur de l'outre-mer et des collectivités locales –
message n° 2008-289 du 15 octobre 2008.

Dans le cadre des contrôles techniques effectués sur les manèges, monsieur Philippe GALAN utilise frauduleusement des documents d'un véritable contrôleur pour effectuer des contrôles de manèges.

L'intéressé prétend être agréé par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, ce qui n'est aucunement le cas.

Une plainte auprès du procureur de la République a été déposée à son encontre pour faux, usage de faux, vol de matériels et détournement de fonds.

En conséquence je vous invite à la plus grande prudence et vous informe que les certificats de contrôles délivrés par cette personne sont sans aucune valeur et qu'il convient dès lors de les refuser.

Si vous deviez être confrontés aux agissements de cette personne je vous remercie d'en informer immédiatement mes services.

Le Préfet,

Claude VALLEIX